

***Décision du Président de la Communauté d'agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

**MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE ALFRED LEROY -
ANCIEN SITE PLASTIC OMNIUM - COMMUNE DE BRUAY-LA-BUISSIERE – LOT 1 :
TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT, VOIRIE, GENIE CIVIL – SIGNATURE D'UN
AVENANT N°1 RECTIFIE**

Vu la décision n°2018/242 en date du 14 mai 2018, par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération a décidé de signer un marché de travaux ayant pour objet l'aménagement de la rue Alfred Leroy - Ancien Site Plastic Omnium - Commune de Bruay-la-Buissière – Lot 1 : terrassement, assainissement, voirie, génie civil : société EIFFAGE ROUTE NORD EST, ayant son siège social à Mazingarbe (62670), 14 rue Montaigne, pour un montant issu du détail estimatif de 618 949, 28 € HT et pour un délai d'exécution de l'ensemble des lots de 6 mois à compter de la date fixée par ordre de service prescrivant le commencement de l'exécution des prestations,

Considérant que le marché a été notifié le 04 juin 2018,

Considérant que dans le cadre de l'exécution des travaux, des prestations supplémentaires sont apparues nécessaires au bon achèvement des ouvrages, suite à la réalisation de travaux du BHNS (SMTD) à l'intérieur du périmètre de l'opération (principalement reprise de travaux sur les carrefours, trottoirs et mise en œuvre de boîtes de tirage d'éclairage public), des adaptations techniques de la structure de la chaussée et des demandes de la maîtrise d'ouvrage (remplacement des couvertures béton des ouvrages de branchements des eaux usées en fonte et la nécessité de mettre à niveau des regards du nouveau réseau d'eaux pluviales),

Vu la décision n°2020/187 du 06 mars 2020 par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération a décidé de signer un avenant n°1 ayant pour objet de définir des prix nouveaux au bordereau des prix unitaires, avec les quantités correspondantes au détail quantitatif et estimatif, ainsi que la modification de certaines quantités de travaux prévues initialement, pour un coût supplémentaire de 46 209,57 € HT soit une augmentation de 7.47% du montant initial portant le montant total du marché à 665 158,85 € HT,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 25 février 2020,

Considérant qu'une erreur matérielle est survenue dans la rédaction de cet avenant n°1, comme suit : le coût supplémentaire est de 46 189,31 € HT, soit une augmentation de 7.46% du montant initial, portant le montant total du marché à 665 138,59 € HT, qu'à ce titre il convient de modifier la décision n°2020/187 du 06 mars 2020,

Considérant qu'en application de l'article 20 de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020, les projets d'avenants aux conventions de délégation de service public et aux marchés publics entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % sont dispensés, respectivement, de l'avis préalable des commissions concernées,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la décision n°2020/187 du 06 mars 2020 et de signer un avenant n°1 tel que rectifié, |

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 12 janvier, 22 mars, 13 décembre 2017, 14 février 2018, 3 avril, 26 juin et 13 novembre 2019 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de modifier la décision 2020/187 en ce qu'elle comporte des erreurs matérielles sur les prix indiqués.

DECIDE en conséquence de signer un avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement de la rue Alfred Leroy - Ancien Site Plastic Omnium - Commune de Bruay-la-Buissière – Lot 1 (terrassement, assainissement, voirie, génie civil) avec la société EIFFAGE ROUTE NORD EST, ayant son siège social à Mazingarbe (62670), 14 rue Montaigne, rectifié comme ci-après, ayant pour objet l'intégration de nouveaux prix au bordereau des prix unitaires et l'intégration des quantités de travaux correspondantes dans le détail quantitatif et estimatif, pour les travaux supplémentaires ainsi que la modification des quantités de travaux prévues initialement pour les travaux modificatifs, pour un montant total de 46 189,31 € HT soit une augmentation de 7.46% du montant initial portant le montant total du marché à 665 138,59 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Fait à Béthune, le 3 juin 2020

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 3 juin 2020
Et de la publication le : 3 juin 2020
Le Président,
Certifié signé

Le Président,
Certifié signé

WACHEUX Alain

WACHEUX Alain